

# MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
08.02.2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU Mmes GERARD SAINT-SUPERY(Proc.), MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes TOUZANNE, DALLA-ZANNA, M.PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, TONELLO, Mme CAHUZAC.

D.C.M. N° 2.6  
Cession de parcelle

Absent excusé : M. ROUCH (Proc. Mme SAINT-SUPERY)

Madame SAINT-SUPERY a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par l'AGAPEI qui recherche un terrain pour implanter un centre d'accueil pour les personnes en situation d'handicap.

Monsieur le Maire ajoute que la commune est propriétaire d'une parcelle, située à proximité, au cœur du village, dont une partie pourrait être cédée à l'AGAPEI pour la réalisation de ses projets. Cette parcelle référencée B 539, d'une superficie de 22 670 m2, pourrait être divisée en fonction de la demande.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de la cession pour un euro d'une partie de la parcelle B539 à l'AGAPEI.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

### DECIDE

- de céder à l'AGAPEI une partie de la parcelle cadastrée Section B Numéro 539 pour un euro.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Affiché le 24.02.2017  
Pour copie conforme  
En Mairie, le 21 février 2017

Le Maire  
C. SANS

